

Annexe II b

REGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Perruquier Posticheur du baccalauréat professionnel

Baccalauréat professionnel « Perruquier posticheur »				Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public 		Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles 		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité 	
Épreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée	
E.1 Épreuve scientifique		3							
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h 00	CCF		
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1h 00	CCF		
E.2 Analyse scientifique et technologie de situations professionnelles		3	CCF		Ponctuel écrit	3h 00	CCF		
Sous-épreuve E21 : Sciences appliquées et technologie	U 21	2	CCF		Ponctuel écrit	3h 00	CCF		
Sous-épreuve E22 : Economie-gestion	U 22	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF		
E.3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11							
Sous-épreuve E31 : Pose, adaptation, conseils, vente et entretien de compléments capillaires	U.31	4	CCF		Ponctuel pratique	3h00	CCF		
Sous-épreuve E 32 : Conception technique et artistique d'une perruque	U.32	2	CCF		Ponctuel pratique	30 mn	CCF		
Sous épreuve E 33 : Transformation de postiches et extensions, coiffage de perruque, pose et mise en harmonie du visage	U.33	4	CCF		Ponctuel pratique	4h00	CCF		
Sous-épreuve E 34 : Prévention santé environnement	U.34	1	CCF		Ponctuel écrit	2h00	CCF		
E.4 Langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min ¹	CCF		
E.5 Épreuve de français et histoire - géographie et Education civique		5							
Sous-épreuve A5 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h 30	CCF		
Sous-épreuve B5 : Histoire – Géographie et Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h00	Ponctuel écrit	2h 00	CCF		
E.6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF		
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF		
Épreuve facultative Langue vivante ²	UF1		Ponctuel Oral	20 min ¹	Ponctuel oral	20 min ¹	Ponctuel oral	20 min ¹	

¹ dont 5 minutes de préparation

² la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention

